

**Objet** : Modification des voies de circulation et conditions d'utilisation AD Pointe-à-Pitre le Raizet TFFR  
**En vigueur** : Du 1 mars au 25 avril 2018

**PREAMBULE :**

Dans le cadre de la mise aux normes de la plateforme, des travaux ont été réalisés sur les voies de circulation de l'aérodrome de Pointe-à-Pitre le Raizet.

**DESCRIPTION :**

L'objet de ce supplément d'AIP est d'annoncer aux usagers la modification des voies de circulation et leurs nouvelles configurations :

- Le déplacement du point d'attente DELTA vers le Nord-Ouest
- La mise en service du TWY QUEBEC
- Le prolongement du TWY MIKE vers la piste et le déclassement du TWY ALPHA en voie de service.

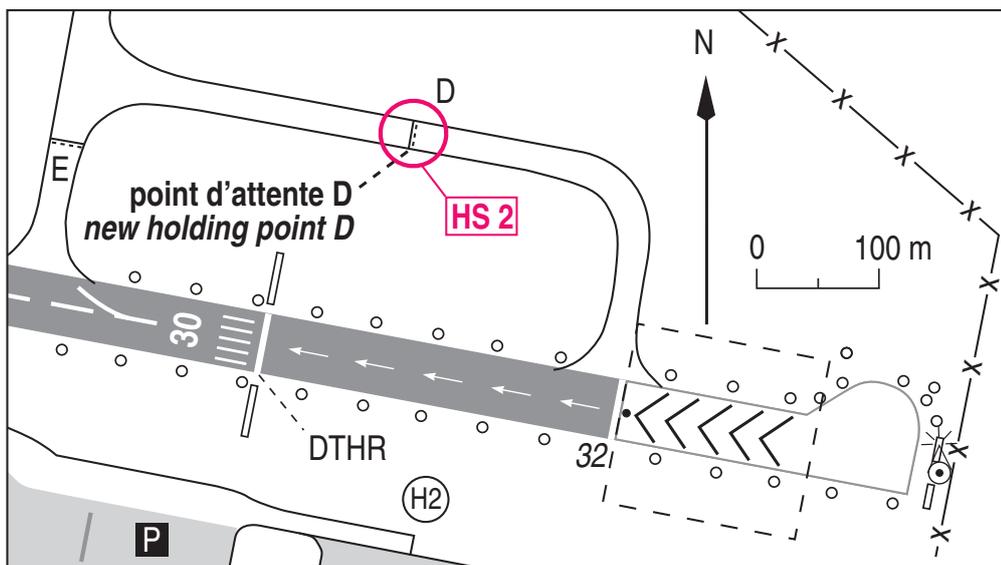
**1. Déplacement du point d'attente DELTA vers le Nord-Ouest**

Le taxiway DELTA, après travaux, conserve les caractéristiques physiques du taxiway existant (largeur et résistance).

Les modifications induites par les travaux sont :

- La mise en place d'un point d'attente unique sur la partie de DELTA parallèle à la piste,
- La réalisation d'une surlargeur côté intérieur du virage pour le respect des marges de dégagement réglementaires,
- La mise aux normes des profils en travers.

Il est recommandé aux équipages d'appareils de lettre de code E, en particulier d'A350-900 ou B787-900 de rouler avec précaution et d'utiliser la technique de l'over steering en virage.



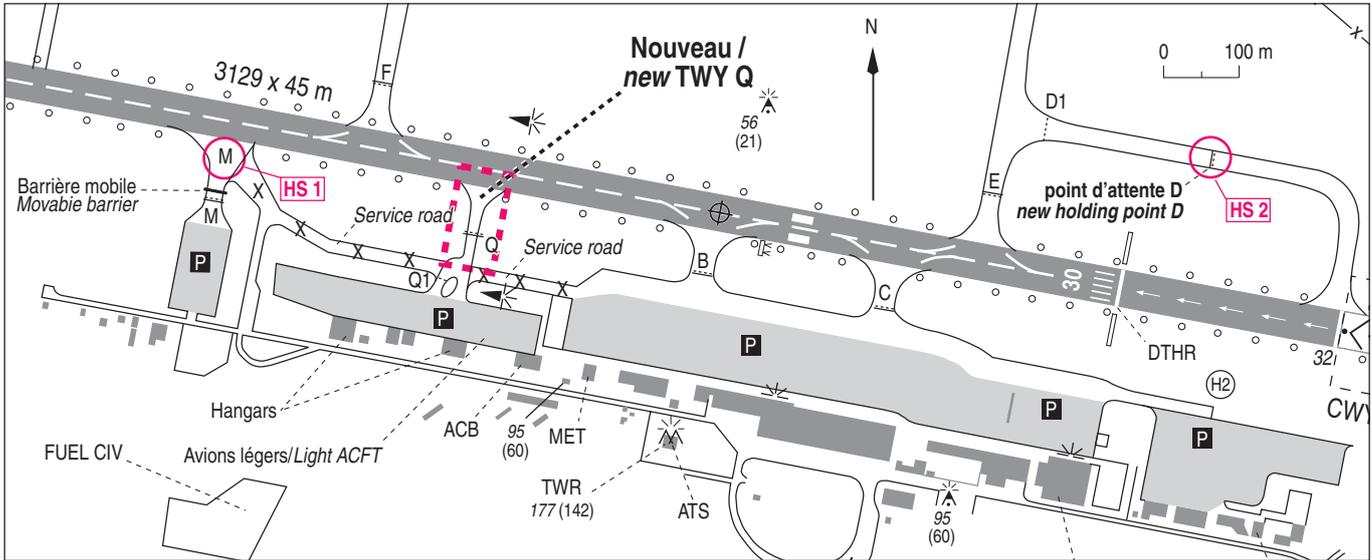
En raison du déplacement du point d'attente DELTA, mise en place d'un hotspot : HS2 – Risque d'incursion de piste si non-respect du nouveau point d'attente en raison de la suppression de l'ancien.

2. Mise en service du TWY QUEBEC

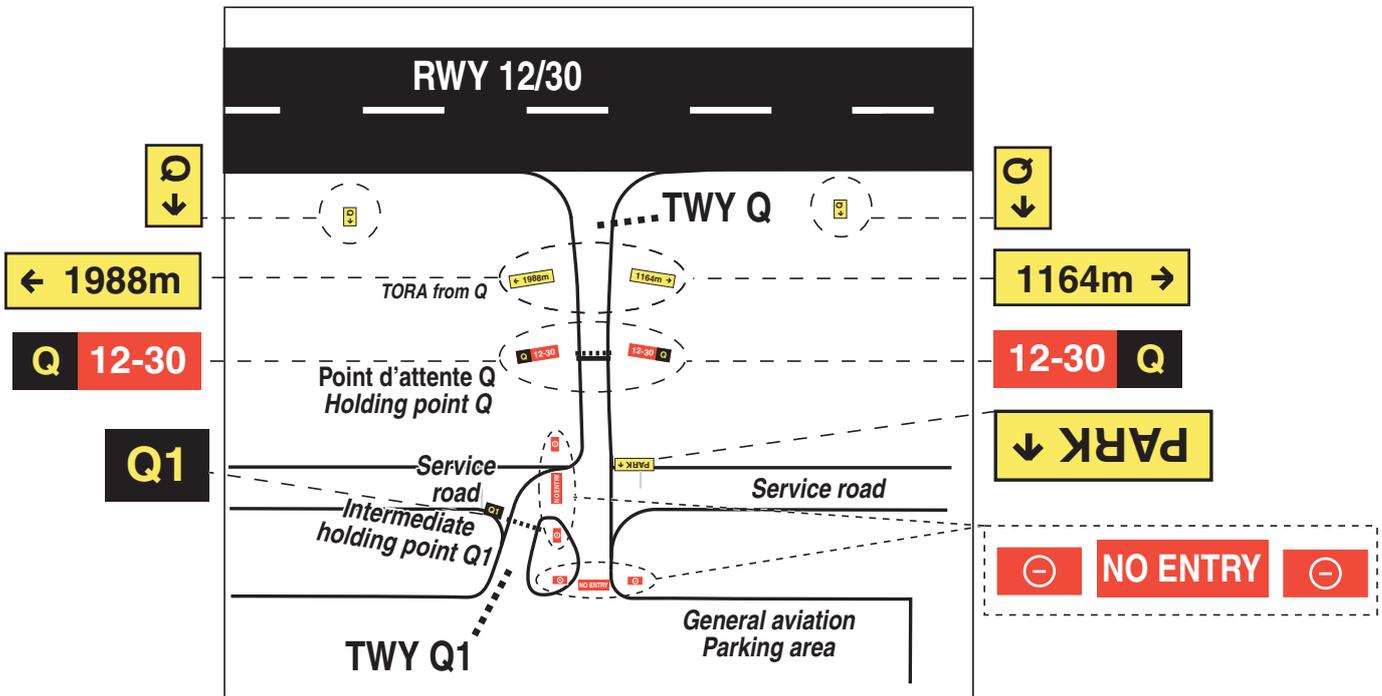
Le nouveau taxiway QUEBEC est localisé au Sud de la piste 12/30 perpendiculairement à la piste, à l'Ouest du taxiway BRAVO.  
 Ce taxiway est l'unique point d'entrée et de sortie du parking aviation générale pour accéder à la piste 12/30.  
 A la mise en service du taxiway QUEBEC, le taxiway ALPHA ne sera plus utilisable.

2.1. *Caractéristiques physiques du TWY QUEBEC*

- Largeur : 10.5 m
- Résistance : 14 F/C/M/U



2.2. *Balisage du TWY QUEBEC*



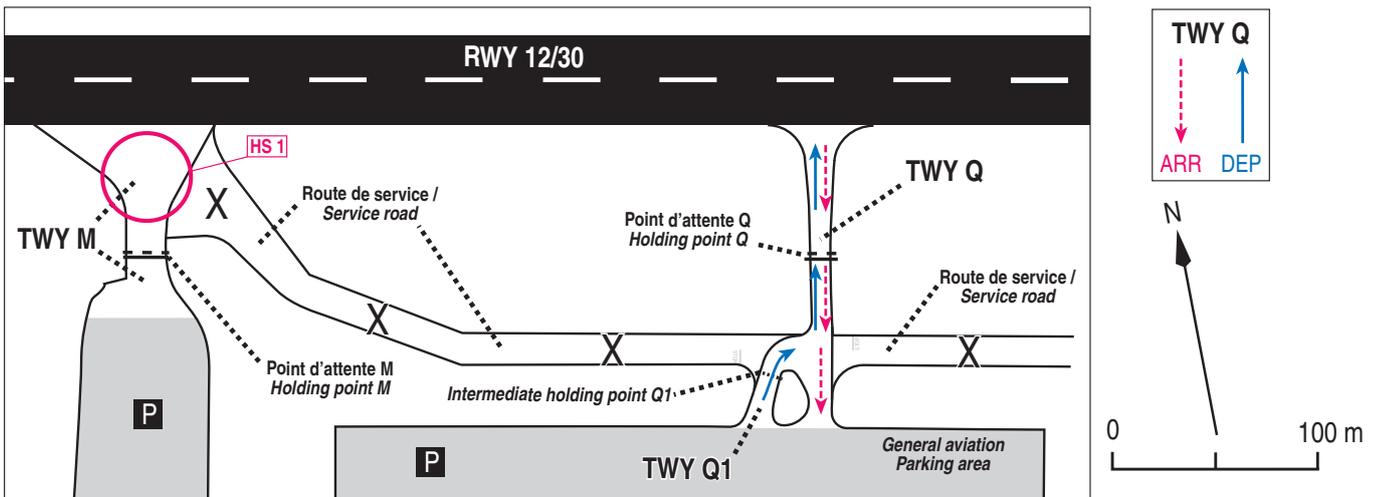
2.3. *Consignes d'utilisation du TWY QUEBEC - voir schéma ci-dessous*

- La sortie du parking aviation générale se fait obligatoirement par la voie « Q1 »
- Le roulage depuis la piste vers le parking aviation générale est interdit par la voie « Q1 »
- Les essais moteurs avant départ sont autorisés au point d'attente intermédiaire « Q1 » uniquement pour les aéronefs monomoteurs à pistons, les autres aéronefs devront les réaliser au point d'attente avant piste « Q »
- Distances déclarées depuis le TWY Q :

	TORA	TODA	ASDA
RWY 12	1164	1324	1265
RWY 30	1988	2048	1988

La date de mise en service du taxiway Québec sera confirmée par NOTAM.

3. Prolongement du TWY MIKE vers la piste et déclassement du TWY ALPHA en voie de service



En raison du prolongement du TWY M jusqu'à la piste pour un accès direct, et du déclassement du TWY A en voie de service, requalification du hotspot HS 1 comme suit :

« Risque de confusion suite au déclassement récent du TWY A en route de service ».

4. CARTES :

La carte « AD 2 TFFR ADC 01 » publiée à l'AIP CAR SAM NAM est remplacée par celle en page suivante.

Cette information sera reprise dans l'AIP CAR SAM NAM en AD2 TFFR 2.8, TFFR 2.13, TFFR 2.20 et TFFR 2.24, au cycle AIRAC 05/18 en vigueur le 26 avril 2018.

AIP SUP  
CAR-SAM-NAM

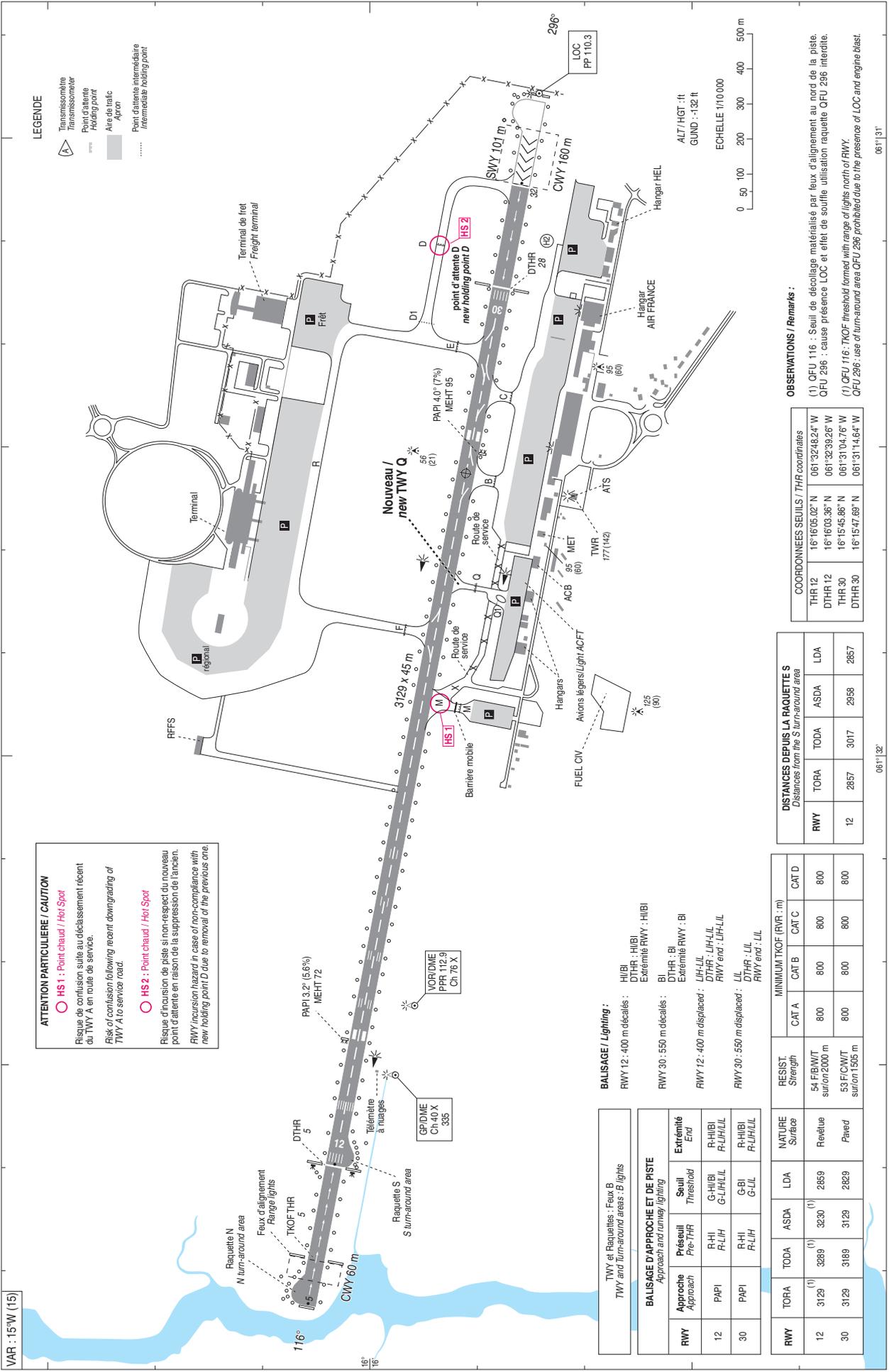
AD 2 TFR ADC 01

ATIS RAZET : 127.6  
16 15 51 N - 061 31 33 W  
PREFLIGHT (PREVOU) : 121.850  
ALT AD : 35 (2 hPa)

POINTE A PITRE LE RAZET

VAR : 15°W (15)

CARTE D'AERODROME  
Aerodrome chart



**ATTENTION PARTICULIERE / CAUTION**

**HS 1 : Point chaud / Hot Spot**  
Risque de confusion suite au déclassement récent du TWY A en route de service.  
Risk of confusion following recent downgrading of TWY A to service road.

**HS 2 : Point chaud / Hot Spot**  
Risque d'incursion de piste si non respect du nouveau point d'attente en raison de la suppression de l'ancien.  
RWY incursion hazard in case of non-compliance with new holding point D due to removal of the previous one.

**BALISAGE / Lighting :**

RWY 12 : 400 m décalés : H/BI, DTHR : H/BI, Extrémité RWY : H/BI

RWY 30 : 550 m décalés : BI, DTHR : BI, Extrémité RWY : BI

RWY 12 : 400 m déplacés : L/H-L/L, DTHR : L/H-L/L, RWY end : L/H-L/L

RWY 30 : 550 m déplacés : L/L, DTHR : L/L, RWY end : L/L

TWY et Raquettes - Feux B TWY and turn-around areas : B lights	
BALISAGE D'APPROCHE ET DE PISTE Approach and runway lighting	
RWY	Extrémité End
12	R-H/BI, G-H/BI, R-L/H/L/L, G-L/H/L/L
30	R-H/BI, G-BI, R-L/H/L/L, G-L/L

RWY	TORA	TODA	ASDA	LDA	RESIST. Strength	MINIMUM TKOF (RVR : m)		
						CAT A	CAT B	CAT C
12	3129 <sup>(1)</sup>	3289	3129	2859	54 FIBW/T sur un 2000 m	800	800	800
30	3129	3189	3129	2829	53 FICW/T sur un 1505 m	800	800	800

DISTANCES DEPUIS LA RAQUETTE S Distances from the S turn-around area				
RWY	TORA	TODA	ASDA	LDA
12	2857	3017	2958	2857

COORDONNEES SEULS / THR coordinates	
THR 12	16°16'05.02" N, 061°32'48.24" W
DTHR 12	16°16'03.36" N, 061°32'39.26" W
THR 30	16°15'45.86" N, 061°31'04.76" W
DTHR 30	16°15'47.69" N, 061°31'14.64" W

**OBSERVATIONS / Remarks :**

(1) OFU 116 : Seuil de décollage matérialisé par feux d'alignement au nord de la piste.  
OFU 296 : cause présence LOC et effet de souffle utilisation raquette OFU 296 interdite.

(1) OFU 116 : TKOF threshold formed with range of lights north of RWY.  
OFU 296 : use of turn-around area OFU 296 prohibited due to the presence of LOC and engine blast.